Compte rendu des Assemblées générales de l'association « Les Hameaux Réunis » des 28 juillet et 30 septembre 2022

Assemblée Générale du 28 juillet 2022 :

Au cours de cette assemblée générale, le président sortant, Couture Gabriel déclare qu'il ne souhaite plus remplir cette fonction; il procède à l'élection du nouveau président.
Philippe Gaillard se déclare candidat à la présidence, il est élu à l'unanimité.
La trésorière Michèle Marc et son adjointe, Évelyne Gaillard, sont élues à l'unanimité.
Le secrétaire Philippe Dumas est élu à l'unanimité.

Assemblée Générale du 30 septembre 2022 à 18h00 :

Les membres adhérents présents sont :
Catherine Delforge, René et Suzy Delforge, Patrice et Anne Guastella, Patrick et Katherine Dumas, Sandra Spira, Gabriel Couture, Jean Oliva.

Le président Philippe Gaillard ouvre la séance en remerciant Gabriel Couture pour ces nombreuses années durant lesquelles il a rempli ses fonctions. Gabriel Couture remercie tous les adhérents qui ont participé aux activités de l'association.

Le président remercie le maire, Jean Oliva de sa présence.

Il est procédé à l'élection de la vice présidente Sandra Spira (Salzet) - élue à l'unanimité, ainsi qu'à l'élection de la secrétaire adjointe Marie- Claire Durand qui, absente, est élue à l'unanimité.

Le bureau se compose comme suit :

Président	Philippe Gaillard
Vice présidente	Sandra Spira
Trésorière	Michèle Marc
Trésorière adjointe	Évelyne Gaillard
Secrétaire	Philippe Dumas
Secrétaire adjointe	Marie Claire Durand

Le président propose d'adopter le règlement intérieur suivant:

« Règlement intérieur de l'Association les Hameaux Réunis .

Les activités décidées par le Président et les membres du bureau :

Le Président et les membres du bureau ont l'initiative des activités. Lorsqu'une activité est décidée, les membres de l'association sont informés sans délai de la date, du lieu, et des moyens.

Les activités proposées par les membres de l'Association :
Les membres de l'Association peuvent aussi proposer une activité.
Dans ce cas, le projet fera apparaître la date, le lieu, les moyens matériels et en personnel etc.
Le Président et le bureau décident ou non de la réaliser. Si il n'y a pas d'accord, l'activité ne pourra pas être réalisée sous la responsabilité de l'Association.

Les finances de l'association :
Tout projet qui engage de façon importante les finances de l'association devra recevoir l'aval de la majorité des membres. Ceux ci sont consultés par tout moyen. »

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Les projets :

Les 8 et 9 octobre 2022 la venue des « *écologistes de l'Euzière* » se fera dans le cadre de l'association.

Le 29 octobre 2022 est prévue la « *castagnade* », à partir de 19 h00 en mairie de Malons et Elze.

Le président souhaite que le repas de début d'année dit « *cochonnaille* » ait lieu.

Plusieurs propositions d'activités sont émises par les adhérents présents. Le président déclare que toutes seront étudiées.

19h30, la séance est levée.